

A.D.D.I.

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 rue Paul Chevrel
69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR
824 179 394 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU
4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre novembre,
A dix heures,

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur **Antony ESTEVES**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété
- Madame **Dina ESTEVES**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société ont, à l'unanimité, pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés décident de nommer en qualité de cogérante à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Madame Dina ESTEVES née ALVES,
Née le 13 mai 1979 à LYON (69004)
Demeurant 25 rue Paul Chevrel, 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Dina ESTEVES déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Antony ESTEVES

Gérant associé

Signé par :
 **Antony ESTEVES**
15730056D20D4F8...

Dina ESTEVES

Associée

« *Bon pour acceptation des fonctions de gérante* »

Signé par :
 **Dina ESTEVES**
0BC9EA8EFBCA4A1...